



**MISE A DISPOSITION DU SEPTIEME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT  
UNIVERSEL DU 15 MARS 2022 DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF  
LE 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2022**

BNP Paribas informe le public qu'un amendement au Document d'Enregistrement Universel du 15 mars 2022 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

La version française de cet amendement est répertoriée sous le n° D. 22-0098-A07 et la version anglaise de cet amendement est répertoriée sous le n° D.22-0156-A07, intégrant notamment les approbations des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> amendements au Document d'Enregistrement Universel 2021 sous le n°R.22-038 pour la version française et sous le n°R.22-039 pour la version anglaise.

Ces documents en version française et anglaise peuvent être consultés sur le site internet de BNP Paribas et sur le site internet de l'AMF.

Site BNP Paribas :

(<https://invest.bnpparibas/recherche/rapports/documents/rapports-financiers-et-sociaux>)